

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Dix-huitième session**

Genève, 10-12 avril 2019

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Partage des données en vue de mieux mesurer les activités  
des groupes d'entreprises multinationaux****Mesurer plus efficacement les services de production  
manufacturière en Allemagne****Établi par la Deutsche Bundesbank et l'Office fédéral allemand  
de la statistique<sup>1</sup>***Résumé*

Afin de recenser d'éventuels écarts entre les données sur les services de production manufacturière transmises soit aux statistiques du commerce extérieur, soit aux statistiques de balance des paiements, l'Office fédéral allemand de la statistique (Destatis) et la Deutsche Bundesbank ont lancé en 2018 un projet visant à mettre des microdonnées en correspondance dans l'optique d'une vérification croisée des données fournies par les déclarants. Compte tenu des contraintes juridiques existantes, ce recoupement de données ne pouvait se faire qu'au sein de la Division des statistiques du commerce extérieur de Destatis, d'où l'accent mis par le projet sur les grandes entreprises qui déclarent à la Deutsche Bundesbank les sommes perçues au titre de leurs services de production manufacturière. Lorsque les déclarations faites au titre des statistiques de balance des paiements ne correspondaient pas à celles faites au titre des statistiques du commerce extérieur, ou lorsque d'importants écarts étaient relevés entre les données, les déclarants ont été interrogés par courriel ou par téléphone sur les éventuelles raisons de leur non-déclaration ou de leur sous-déclaration. Il est apparu à cette suite que la raison des écarts constatés, tant au niveau des déclarants qu'à celui des données, était principalement à chercher dans les deux faits suivants : Premièrement, les populations déclarantes ne sont pas totalement identiques dans le commerce intracommunautaire. En effet, dans les statistiques de balance des paiements, la déclaration doit être effectuée par la société résidente qui fournit ou obtient des services de production manufacturière, tandis que dans les statistiques du commerce extérieur, il incombe au commerçant non-résident de s'immatriculer à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le pays où le service est fourni

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 février 2019).

<sup>1</sup> Établi par Annette Meinsch (Deutsche Bundesbank) et Ilda Duarte Fernandes Meyer (Destatis).



lorsque les produits ne sont pas réimportés dans le pays d'origine. Deuxièmement, certains commerçants, tant résidents que non-résidents (sociétés immatriculées à la TVA), ont utilisé des codes « nature de transaction » incorrects, se rapportant à des achats ou à des ventes et non à des services de production manufacturière.

## I. Historique et objectifs du projet

1. Afin de recenser d'éventuels écarts entre les données sur les services de production manufacturière transmises aux statistiques du commerce extérieur et aux statistiques de balance des paiements, l'Office fédéral allemand de la statistique (Destatis) et la Deutsche Bundesbank ont lancé en 2018 un projet visant à mettre des microdonnées en correspondance dans l'optique d'une vérification croisée des données fournies par les déclarants.

3. Ce projet a été difficile à mettre en œuvre car l'échange de microdonnées entre les membres du système statistique européen (SSE) et ceux du Système européen de banques centrales (SEBC) n'est pas réglementé de la même manière dans les deux sens. Ainsi, pour les statistiques de balance des paiements, l'article 8 a) du Règlement (CE) n° 2533/98 du Conseil concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne autorise la communication de microdonnées à Destatis. En revanche, il n'existe pas de base légale autorisant la communication de données confidentielles de Destatis à la Deutsche Bundesbank.

4. Cette situation n'a pas été sans incidences sur le projet mené en commun par les deux entités. Tout d'abord, la mise en correspondance de microdonnées pour rapprocher les populations déclarantes des deux types de statistiques n'a pu être effectuée qu'au sein de la Division des statistiques du commerce extérieur. Ensuite, le projet a dû être axé sur les grandes sociétés qui déclarent à la Deutsche Bundesbank les sommes perçues au titre de leurs services de production manufacturière. De ce fait, il n'a été possible de recenser des écarts de données ou des fausses déclarations que dans les statistiques du commerce extérieur. Par ailleurs, la Deutsche Bundesbank a dû détacher un membre de son personnel auprès de Destatis, de sorte que les experts des deux bords s'entendent sur l'analyse à faire des données recueillies pour les besoins des deux systèmes. Enfin, il n'est pas possible de porter à l'attention des services statistiques de balance des paiements, par souci d'y apporter les corrections nécessaires, des informations concernant les sociétés ayant transmis à ces services des données incorrectes.

5. Le projet s'est déroulé en trois étapes. La première a consisté essentiellement à clarifier la situation juridique et à poser les fondements méthodologiques du projet, notamment les définitions et les méthodes de compilation des données. La deuxième a consisté à détacher un expert de la Deutsche Bundesbank auprès de Destatis afin d'aider, à titre d'essai, à recouper des données types pour obtenir une première lecture de la population déclarante. La troisième a consisté à mener des enquêtes approfondies sur les grandes sociétés qui déclarent aux services chargés du traitement des statistiques de balance des paiements les sommes correspondant à la rétribution des services de production manufacturière. Lorsque ces données ne correspondaient pas à celles des statistiques du commerce extérieur, ou lorsqu'il y avait d'importants écarts entre les données, les déclarants ont été contactés par courriel ou par téléphone par la Division des statistiques du commerce extérieur.

6. La suite du présent document est organisée de la manière suivante : les parties II et III passent en revue les aspects juridiques et méthodologiques du projet, décrivent le cadre technique et présentent le mode opératoire envisagé pour effectuer les rapprochements de données et faire produire à ce travail d'enquête les résultats attendus sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif. La partie IV, consacrée aux observations finales, suggère les mesures à prendre pour rapprocher davantage les données dans les deux services de statistiques.

## II. Aspects méthodologiques et techniques

7. Les tendances qui se font jour dans nos économies mondialisées sont responsables d'une très nette progression des accords transfrontaliers de production, dans lesquels différentes étapes de production sont partiellement ou entièrement confiées à des filiales ou

sous-traitées à des entreprises tierces<sup>2</sup>. Ces accords relèvent généralement du « travail à façon » ou des « services de production manufacturière ». Si le concept méthodologique du travail à façon dans le cadre des statistiques de balance des paiements et des statistiques du commerce extérieur est très proche, il existe toutefois quelques nuances, présentées ci-après.

8. Tout d'abord, la définition de services de production manufacturière dans les statistiques de balance des paiements est plus large que celle de travail à façon dans les statistiques du commerce extérieur (transformation majeure par opposition à tout type de transformation). Ensuite, la dimension territoriale n'est pas la même (mouvement transfrontalier par opposition à tout type de travail à façon supposant le versement d'une somme par le donneur d'ouvrage au façonnier). En outre, le type de valeur diffère selon les statistiques (valeur statistique par opposition à valeur facturée). Enfin, le taux de couverture est différent car, pour ce qui concerne le commerce extérieur, il faut faire la distinction entre les statistiques d'Intrastat et celles d'Extrastat. Les sociétés assujetties à la TVA en Allemagne doivent faire une déclaration auprès d'Intrastat lorsque le volume de leurs expéditions ou de leurs arrivées en provenance ou à destination d'un autre État membre de l'Union européenne dépasse le seuil fixé pour l'année civile précédente ou l'année civile en cours (500 000 euros pour les expéditions et 800 000 euros pour les arrivées). Toutefois, ces taux de couverture portent sur la valeur statistique et non sur la valeur facturée. Cela signifie qu'aucun lien direct n'est établi avec la valeur déclarée des services de production manufacturière. Extrastat prend en compte les transactions liées aux exportations et aux importations commerciales et non commerciales supérieures ou égales à 1 000 euros ou à 1 000 kg. Par comparaison, dans les statistiques de balance des paiements, les résidents allemands doivent déclarer tout paiement supérieur à 12 500 euros en provenance de non-résidents (paiements entrants) ou à destination de non-résidents (paiements sortants).

9. La mise en correspondance des données a été réalisée à partir de deux sources. L'analyse des statistiques du commerce extérieur s'est appuyée sur les déclarations des sociétés concernant les flux commerciaux en provenance et à destination de l'Allemagne (Intrastat)<sup>3</sup>. Pour le travail à façon, les codes « nature de transaction » pertinents (41, 42, 51 ou 52) ont été fournis dans les deux sources de données. L'analyse des statistiques de balance des paiements a été réalisée principalement à partir des données issues des déclarations effectuées directement auprès de la Deutsche Bundesbank sous la rubrique « sous-traitance manufacturière ».

10. En ce qui concerne le cadre technique, les sociétés qui déclarent des flux de marchandises aux statistiques du commerce extérieur devraient également déclarer la production manufacturière correspondante aux statistiques de balance des paiements. Toutefois, étant donné que les déclarations faites aux statistiques du commerce extérieur et aux statistiques de balance des paiements sont présentées sous des rubriques différentes, on bute sur des problèmes de correspondance qui ne peuvent être résolus qu'en partie. Une autre difficulté pouvant survenir lors de la mise en correspondance des deux types de statistiques tient au fait que les unités statistiques peuvent ne pas coïncider dans les deux cas. Pour les statistiques de balance des paiements, les redevables de l'information statistique sont toujours des services juridiques, tandis que pour les statistiques du commerce extérieur, ce sont soit des services juridiques, soit des groupements TVA. De ce fait, avant de mettre en correspondance les deux types de statistiques, il a fallu traiter les données relatives aux statistiques de balance des paiements de façon à rapporter les services juridiques aux groupements TVA concernés pour autant qu'ils relèvent d'un service fiscal.

<sup>2</sup> Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, 6<sup>e</sup> éd., p. 162.

<sup>3</sup> Les enquêtes ont porté exclusivement sur les pays partenaires de l'Union européenne (Intrastat) car la valeur facturée dans le cadre d'Extrastat, recueillie par les douanes, est communiquée aux statistiques du commerce extérieur en tant que valeur facturée agrégée. De ce fait, lorsqu'une transaction comporte plus d'une opération de travail à façon, d'achat ou de vente, la valeur facturée ne correspond pas à une seule opération. Si, de manière générale, il devrait être possible de faire des rapprochements entre les populations déclarantes, les contrôles de plausibilité des valeurs déclarées pourraient fausser les résultats.

### III. Exécution du projet

11. Le projet a été exécuté en deux étapes. La première étape a consisté à recouper les données issues des deux types de statistiques et à évaluer les taux de correspondance. Cette analyse a porté exclusivement sur 43 sociétés ayant recours au perfectionnement actif et 63 sociétés ayant recours au perfectionnement passif à l'intérieur des pays partenaires de l'Union européenne (déclarations à Intrastat). La seconde étape a consisté à rechercher des explications techniques, méthodologiques ou qualitatives aux écarts constatés dans les données déclarées. À cet effet, le nombre de sociétés analysées a été ramené à 20 pour chaque type de perfectionnement (actif et passif).

#### A. Analyse au niveau global

12. En raison des restrictions juridiques mentionnées précédemment, il a fallu détacher un expert de la Deutsche Bundesbank auprès de Destatis, de sorte que les experts des deux bords s'entendent sur l'analyse à faire des données recueillies pour les besoins des deux systèmes. La mise en correspondance des données a été réalisée en deux étapes. Tout d'abord, une enquête a été menée pour savoir si la population déclarante était la même dans les statistiques de balance des paiements et dans les statistiques du commerce extérieur. Ensuite, il s'est agi de comparer les valeurs rendant compte des services de production manufacturière telles que déclarées par les redevables de l'information statistique aux deux services concernés.

13. On s'attend que les sociétés déclarant des services de perfectionnement actif et passif aux statistiques de balance des paiements soient plus nombreuses que celles déclarant des flux de biens aux statistiques du commerce extérieur, car certaines entreprises sont des producteurs de biens sans usine dont les biens ne franchissent pas la frontière de la société résidente, que ce soit avant ou après leur perfectionnement, ou dont les produits après façonnage peuvent être vendus dans le pays où le traitement a eu lieu (on parle alors de « retrait »).

14. Lorsque des marchandises franchissent la frontière après avoir subi un travail à façon, les statistiques du commerce extérieur reçoivent des informations sur le coût du façonnage de ces marchandises déclaré dans la valeur facturée. Le parallèle peut être fait avec le coût des services de production manufacturière déclaré aux statistiques de balance des paiements. Toutefois, si des marchandises franchissent la frontière en vue de subir un travail à façon et retournent intégralement dans le pays membre initial après avoir fait l'objet d'un perfectionnement<sup>4</sup>, la valeur facturée peut être légèrement supérieure à celle de la production manufacturière car, dans certains cas, elle inclut également des frais de transport et d'assurance<sup>5</sup>. À l'inverse, si des marchandises franchissent la frontière en vue de subir un travail à façon mais ne retournent pas dans leur intégralité dans le pays membre initial<sup>6</sup>, la valeur facturée devrait être inférieure à celle de la production manufacturière car elle n'inclut que les coûts liés aux marchandises qui sont retournées dans le pays initial. Les redevables de l'information statistique qui ont à rendre compte de transactions de perfectionnement passif, en revanche, doivent déclarer des ventes à l'étranger aux statistiques de balance des paiements.

15. Comme on peut le voir dans le tableau 1, les taux de correspondance sont faibles, en particulier pour le perfectionnement actif. Une correspondance entre les données des statistiques de balance des paiements et celles des statistiques du commerce extérieur n'a pu être établie que pour 7 sociétés ayant recours au perfectionnement actif sur 43 et pour 29 sociétés ayant recours au perfectionnement passif sur 63.

<sup>4</sup> Perfectionnement actif : codes nature de transaction 41 et 51 ; perfectionnement passif : codes 41 et 51.

<sup>5</sup> Ce cas de figure suppose que le façonnier supporte les frais d'assurance et de transport.

<sup>6</sup> Perfectionnement actif (codes 41 et 42), avec une seule partie des marchandises retournant au pays initial (code 51), l'autre partie ne retournant pas au pays initial (code 52) ; perfectionnement passif (codes 41 et 42) avec une seule partie retournant au pays initial (code 51).

Tableau 1

**Pourcentage de correspondance entre les statistiques de balance des paiements et les statistiques du commerce extérieur**

	<i>Correspondance entre les statistiques de balance des paiements et les statistiques du commerce extérieur</i>
Perfectionnement actif	7 sur 43 (16 %)
Perfectionnement passif	29 sur 63 (46 %)

16. Toutefois, les résultats de la comparaison entre la valeur totale du perfectionnement actif et celle du perfectionnement passif sont encourageants. Comme le montre le tableau 2, la valeur totale facturée au titre du perfectionnement actif déclarée aux statistiques du commerce extérieur (1 584 000 000 euros) est légèrement supérieure à la valeur totale déclarée aux statistiques de balance des paiements (1 356 000 000 euros), tandis que les valeurs déclarées pour le perfectionnement passif sont très proches : 2 627 000 000 euros dans les statistiques du commerce extérieur et 2 619 000 000 euros dans les statistiques de balance des paiements.

Tableau 2

**Comparaison entre la valeur totale des services de production manufacturière déclarée aux statistiques de balance des paiements et aux statistiques du commerce extérieur**

	<i>Statistiques de balance des paiements</i>	<i>Statistiques du commerce extérieur</i>
Perfectionnement actif	1 356	1 584
Perfectionnement passif	2 619	2 627

\* Données préliminaires des statistiques de balance des paiements/Année de référence : 2014.

## B. Microanalyse

17. Le tableau 3 expose en détail les résultats de la microanalyse des correspondances entre les statistiques de balance des paiements et les statistiques du commerce extérieur. S'agissant du perfectionnement actif, trois sociétés sur sept ont déclaré les mêmes valeurs à ces deux statistiques ou des valeurs légèrement supérieures aux statistiques du commerce extérieur. Cela signifie que des marchandises sont importées en Allemagne en vue d'y subir un travail à façon avant d'être exportées dans leur intégralité soit vers le pays de l'UE qui les avait envoyées en premier lieu, soit vers un autre pays de l'UE. Les résultats des quatre sociétés restantes en termes de correspondance ne sont pas bons : alors que deux redevables de l'information statistique ont déclaré des valeurs bien plus élevées (>60 %) aux statistiques du commerce extérieur, les deux autres leur ont déclaré des valeurs nettement inférieures (<40 %).

Tableau 3

**Taux de correspondance des statistiques de balance des paiements et des statistiques du commerce extérieur**

	<i>Valeur facturée (commerce extérieur) ≥ Production manufacturière (balance des paiements)</i>		<i>Valeur facturée (commerce extérieur) &lt; Production manufacturière (balance des paiements)</i>	
Correspondance	Bonne*	Mauvaise*	Bonne*	Mauvaise*
	50 à 60 %	> 60 %	40 à 49 %	< 40 %
Perfectionnement actif	3 sur 7**	2 sur 7	s. o.	2 sur 7**
Perfectionnement passif	7 sur 29**	7 sur 29**	6 sur 29**	9 sur 29**

\* Correspondance = valeur facturée (commerce extérieur)/production manufacturière (balance des paiements) + valeur facturée (commerce extérieur).

\*\* Valeur de référence : correspondance entre les statistiques du commerce extérieur et les statistiques de balance des paiements.

18. En ce qui concerne le perfectionnement passif, 7 sociétés sur 29 ont déclaré des valeurs égales ou légèrement supérieures à l'une des deux statistiques. Cela signifie que des biens sont exportés vers des pays de l'UE en vue d'y subir un travail à façon avant d'être renvoyés dans leur intégralité en Allemagne. Sept autres redevables de l'information statistique ont déclaré des valeurs bien plus élevées (> 60 %) aux statistiques du commerce extérieur. Les 15 autres redevables de l'information statistique ont déclaré des valeurs moindres aux statistiques du commerce extérieur qu'aux statistiques de balance des paiements. Toutefois, six redevables de l'information statistique sur 15 affichent une bonne correspondance, ce qui semble indiquer, à nouveau, que la plupart des produits résultant du perfectionnement retournent en Allemagne.

### C. Consultation des sociétés

19. La seconde étape a consisté à chercher des explications techniques, méthodologiques ou qualitative aux faibles taux de correspondance. À cet effet, le nombre de redevables de l'information statistique a été limité à 20 sociétés pour chaque type de perfectionnement. L'année de référence retenue était 2017. Une fois les deux ensembles de données reliés, les sociétés ne présentant aucune correspondance, tout comme celles affichant une correspondance mais avec des écarts considérables entre les valeurs déclarées, ont été identifiées et contactées dans l'espoir d'obtenir des explications sur les résultats obtenus.

20. Au final, au vu des problèmes de correspondance, seules 18 sociétés ayant recours au perfectionnement actif sur 20 et 13 sociétés ayant recours au perfectionnement passif sur 20 ont été contactées par téléphone. Pour 17 des sociétés consultées, les écarts de valeurs peuvent s'expliquer par les méthodologies utilisées. Il est ressorti des informations communiquées au sujet des modèles commerciaux de ces sociétés qu'au sein d'une même société, deux services distincts sont chargés d'effectuer des déclarations : un service déclare aux statistiques de balance des paiements et un autre aux statistiques du commerce extérieur.

21. De nombreuses sociétés suivent le modèle commercial décrit ci-après, qui a été identifié comme étant la principale cause des écarts entre les statistiques du commerce extérieur et les statistiques de balance des paiements : une société contractante basée dans un autre pays de l'UE achète des matières premières dans le monde entier et/ou produit des biens intermédiaires. Elle envoie ces matières premières ou ces biens intermédiaires à une société de sous-traitance allemande en vue d'un travail à façon. Une fois le travail à façon terminé, les biens finis ne sont pas renvoyés au propriétaire, mais sont directement revendus par la société contractante non résidente à un autre pays de l'UE, à des pays non membres de l'UE ou à des clients en Allemagne (on parle alors de « retraits »).

22. S'agissant de la TVA, afin de pouvoir revendre directement des biens qui ont subi un travail à façon, la société contractante non résidente doit être immatriculée à la TVA en Allemagne. Elle doit également déclarer avoir fourni à la société de sous-traitance allemande des matières premières ou des biens intermédiaires provenant de l'étranger (pays de l'UE) dans le cadre d'une acquisition intracommunautaire, et déclarer les avoir directement revendus à un autre pays de l'UE dans le cadre d'une livraison intracommunautaire. Par conséquent, l'administration fiscale fédérale déclare une acquisition et une livraison intracommunautaires à Destatis (statistiques du commerce extérieur). De ce fait, les statistiques du commerce extérieur peuvent s'attendre à recevoir des déclarations Intrastat d'achat et de vente intracommunautaires, qui doivent être notifiées sous le code nature de transaction 11 (achats/ventes). Toutefois, d'un point de vue méthodologique, cette transaction correspond à une opération de perfectionnement actif en statistiques du commerce extérieur, et il ne doit donc pas y avoir lieu de faire une déclaration aux statistiques du commerce extérieur : la société contractante non résidente, uniquement immatriculée en Allemagne à des fins de TVA, doit déclarer cette transaction en indiquant le code 42 correspondant aux arrivées de marchandises et le code 52 utilisé

pour les expéditions. La partie des biens ayant fait l'objet d'un perfectionnement qui est directement vendue par la société contractante non résidente à un client allemand ne doit pas être déclarée aux statistiques du commerce extérieur en Allemagne. En revanche, la société allemande ayant recours au perfectionnement actif a l'obligation de déclarer aux statistiques de balance des paiements les sommes perçues au titre du travail à façon. En cas de retrait, le client allemand doit également déclarer ces achats aux statistiques de balance des paiements.

23. En ce qui concerne le perfectionnement passif, l'enquête a permis de recenser des écarts entre les données de trois sociétés : deux sociétés ont déclaré une transaction de perfectionnement passif en utilisant le code nature de transaction 11 (achats/ventes) au lieu du code 41 pour les expéditions et du code 51 pour les arrivées de marchandises. Une société a déclaré une transaction de perfectionnement passif aux statistiques de balance des paiements alors qu'elle n'avait sollicité aucun travail à façon. En outre, dans le cas d'une société, l'écart entre les valeurs était dû au seuil de déclaration applicable aux statistiques de balance des paiements.

24. S'agissant des huit sociétés restantes, les écarts entre les valeurs s'expliquent par la méthodologie inversée qui sous-tend le modèle commercial en matière de perfectionnement actif, tel que décrit plus haut : une société contractante allemande fournit à une société qui effectue du travail à façon (située dans un pays de l'UE) des matières premières ou des biens intermédiaires provenant de l'étranger. Après avoir subi un travail à façon, les biens finis sont directement vendus à un client du pays où a eu lieu le traitement, à un autre pays de l'UE ou à un pays tiers quel qu'il soit. Dans ce cas de figure, du point de vue de l'Allemagne, aucun produit ne franchit la frontière allemande, que ce soit lorsque l'Allemagne fournit des matières premières ou des biens intermédiaires à la société qui effectue du travail à façon ou une fois le traitement terminé. Par conséquent, la société contractante allemande ne doit rien déclarer aux statistiques du commerce extérieur. À des fins de TVA, elle doit toutefois s'immatriculer dans le pays où a eu lieu le perfectionnement passif et déclarer des ventes intracommunautaires dans sa déclaration anticipée sur son chiffre d'affaires en Allemagne. Ainsi, dans la plupart des cas, la société contractante allemande déclare une transaction de code 11 aux statistiques du commerce extérieur. En revanche, le travail à façon facturé doit être déclaré aux statistiques de balance des paiements, tout comme l'achat de matières premières ou de biens intermédiaires, et la vente des produits façonnés.

25. Les obligations en matière de déclaration ne sont pas les mêmes lorsqu'un produit quelconque issu de cette transaction franchit la frontière allemande, par exemple lorsque la société contractante allemande fournit à la société qui effectue le travail à façon des matières premières/biens intermédiaires provenant d'Allemagne ou lorsqu'elle vend des produits façonnés à un client se trouvant en Allemagne. Dans ce cas, les produits qui franchissent la frontière allemande doivent être déclarés aux statistiques du commerce extérieur. Or, si les produits résultant du travail à façon sont vendus à des clients en Allemagne, c'est à eux qu'il revient de déclarer la transaction aux statistiques du commerce extérieur. Étant donné qu'ils ne disposent d'aucune information concernant le travail à façon qui a été effectué, ils inscrivent le code 11 (arrivées) dans leur déclaration. Cela n'est pas correct d'un point de vue méthodologique : c'est le code nature de transaction 51 qu'il faudrait indiquer en l'espèce. Toutefois, dans la pratique, les statistiques du commerce extérieur ne sont pas en mesure d'identifier cette transaction, pas même à l'aide des données relatives aux statistiques de balance des paiements, puisque les agents déclarants ne sont pas les mêmes.

#### **IV. Conclusion**

26. Ce projet sur la production manufacturière mené conjointement par la Deutsche Bundesbank et Destatis, avait pour but de montrer ce que révèle le rapprochement des données recueillies dans ce domaine et, en particulier, de déterminer si les populations déclarantes s'acquittent pleinement de leurs obligations à cet égard.



27. La faisabilité d'échanger des microdonnées sur les services de production manufacturière entre ces deux institutions a été décisive en la matière. En Allemagne, les services statistiques de balance des paiements sont seuls habilités à communiquer leurs données aux services statistiques du commerce extérieur, et non l'inverse. De ce fait, et compte tenu du peu de temps à disposition pour mener une analyse détaillée à l'échelon des sociétés, on ne pouvait guère espérer une analyse exhaustive de la population déclarante. Cependant, il a été constaté que, d'après les principaux agents déclarants des statistiques de balance des paiements (perfectionnements actifs et passifs), la population déclarante des statistiques du commerce extérieur était au complet. Il a même été constaté que la qualité des données relatives aux statistiques du commerce extérieur pourrait être considérablement améliorée pour autant que les déclarants utilisent les bons codes de transaction. La comparaison des deux ensembles de données a rendu possible de recenser les sociétés avec lesquelles la Division des statistiques du commerce extérieur s'est mise en rapport pour tenter de comprendre les écarts constatés entre les deux statistiques et les inviter à apporter les corrections nécessaires en vue de leurs déclarations à venir aux statistiques du commerce extérieur.

28. Il est apparu à la suite de ce travail d'enquête que la raison des écarts constatés, tant au niveau des déclarants qu'à celui des données, était principalement à chercher dans les deux faits suivants : Premièrement, les populations déclarantes ne sont pas totalement identiques dans le commerce intracommunautaire. En effet, dans les statistiques de balance des paiements, la déclaration doit être effectuée par la société résidente qui fournit ou obtient des services de production manufacturière, tandis que dans les statistiques du commerce extérieur, il incombe au commerçant non-résident de s'immatriculer à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le pays où le service est fourni lorsque les produits ne sont pas réimportés dans le pays d'origine. Deuxièmement, certains commerçants, tant résidents que non-résidents (sociétés immatriculées à la TVA), ont utilisé des codes « nature de transaction » incorrects, se rapportant à des achats ou à des ventes et non à des services de production manufacturière.

29. Compte tenu des résultats encourageants des statistiques du commerce extérieur, il est permis de penser qu'un échange de microdonnées en provenance des statistiques du commerce extérieur vers les statistiques de balance des paiements pourrait avoir des effets positifs de même ordre. Même si des déclarations erronées aux statistiques de balance des paiements ont été relevées, elles n'ont pas pu être exploitées par des sociétés en raison du cadre juridique applicable. L'analyse n'a toutefois révélé jusqu'ici aucune sous-couverture au sein de la population déclarante dans les statistiques de balance des paiements.

30. L'un des bénéfices retirés de ce projet commun a été l'enrichissement du guide « Leitfaden zur Intrahandelsstatistik 2018 » (Guide général 2018 sur les statistiques du commerce intracommunautaire), établi par les services statistiques du commerce extérieur, qui donne des instructions détaillées aux redevables de l'information statistique concernant les procédures de déclaration et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Depuis janvier 2019, ce guide contient un chapitre consacré à la description des sociétés contractantes non résidentes qui s'immatriculent à la TVA et ont recours aux services de production manufacturière. Il donne des explications sur les obligations en matière de déclaration et indique notamment quel code nature de transaction il convient d'utiliser.

## Références

31. Deutsche Bundesbank, statistiques de balance des paiements, « Notes on the coding list for the balance of payments statistics », Special Statistical Publication 7, Francfort, 2013, consulté en ligne le 2 janvier 2019
  32. Eurostat, « Compilers guide on European statistics on international trade in goods – 2017 edition », Luxembourg, 2017, consulté en ligne le 2 janvier 2019
  33. Office fédéral allemand de la statistique, statistiques du commerce extérieur, « Leitfaden zur Intrahandelsstatistik 2018 », Wiesbaden, 2018, consulté en ligne le 2 janvier 2019
  34. Office fédéral allemand de la statistique, statistiques du commerce extérieur, « Quality Report », Wiesbaden, 2018, consulté en ligne le 2 janvier 2019
-